

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5280 - Vendredi 22 - Samedi 23 janvier 2021 - Prix : 10 DA

Retard dans la réhabilitation des hôtels publics

Colère du ministre du Tourisme à Tizi Ouzou

Page 4

Projet de loi électorale

Belhimer : des solutions pour l'éradication de la corruption

Page 3

Cessez-le-feu en Libye, trois mois plus tard

Par Mohamed Habili

Aujourd'hui 23 janvier, cela fait trois mois jour pour jour que les deux camps libyens ont signé à Genève sous l'égide des Nations unies un accord de cessez-le-feu national et permanent. L'une des clauses de cet accord donne aux forces étrangères appuyant l'une ou l'autre partie en conflit un délai de 90 jours au terme duquel elles devraient avoir quitté la Libye. Ce délai vient donc à expiration aujourd'hui. Il y a moins d'une semaine, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a tenu à rappeler aux protagonistes concernés (pour l'essentiel la Russie et la Turquie, mais elles ne sont pas les seules à être militairement présentes à un titre ou à un autre en Libye, toutefois de part et d'autre de la ligne de démarcation) que le délai qui leur avait été accordé expirait et qu'ils devaient le respecter car telle était la volonté des Libyens. Se confiant au quotidien britannique «The Guardian» jeudi dernier, Stephanie Williams, la médiatrice onusienne en exercice jusqu'à fin février, a été plus explicite et plus offensive encore, expliquant qu'il n'était pas possible de se poser en amis de la Libye et des Libyens et dans le même temps ne pas tenir compte de leur souveraineté. Il faut dire qu'elle a été par la même occasion plus acerbe envers les factions libyennes, qu'elle n'a pas craint de qualifier de kleptocrates, à croire qu'elle ne se faisait pas beaucoup d'illusion sur leur volonté d'obtempérer aux résolutions du Forum du dialogue libyen réuni à Tunis en novembre dernier.

Suite en page 3

Un texte réglementaire pour encadrer le logement locatif

Bientôt une nouvelle formule de location à prix bas



PH.D. R.

Le ministre de l'Habitat, Kamel Nasri, s'est exprimé, jeudi, sur la nouvelle formule destinée exclusivement à la location et proposée à des prix bas. Ce dernier a fait savoir, à cet effet, qu'un texte réglementaire encadrant le «logement locatif» et permettant une organisation globale du marché locatif en Algérie sera préparé au cours de cette année.

Page 2

Augmentation des prix des produits alimentaires

Rezig avance la hausse des coûts mondiaux comme cause principale...

Page 3

Hausse des prix des aliments de bétail à Béjaïa

Aviculteurs et éleveurs réclament l'intervention des autorités

Page 16

Un texte réglementaire pour encadrer le logement locatif

Bientôt une nouvelle formule de location à prix bas

■ Le ministre de l'Habitat, Kamel Nasri, s'est exprimé, jeudi, sur la nouvelle formule destinée exclusivement à la location et proposée à des prix bas. Ce dernier a fait savoir, à cet effet, qu'un texte réglementaire encadrant le «logement locatif» et permettant une organisation globale du marché locatif en Algérie sera préparé au cours de cette année.



Le ministre de l'Habitat, Kamel Nasri

Par Meriem Benchaouia

Lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de la réunion d'évaluation consacrée à la présentation du bilan des activités du secteur au titre de l'exercice 2020, le ministre a expliqué que la réglementation de la formule du logement destiné à la location et l'organisation globale du marché locatif en Algérie font partie des principaux éléments contenus dans le plan d'action du gouvernement. Selon lui, le marché locatif privé connaît une flambée des prix, empêchant le simple citoyen de l'exploiter confortablement, c'est la raison pour laquelle le gouvernement

s'attelle à chercher des formules adéquates pour encadrer cette opération. Sur les nouveautés liées à la réglementation de cette formule annoncée depuis 2017 et sur le degré d'implication des promoteurs immobiliers privés dans sa concrétisation, le ministre a précisé que cette nouvelle formule sera préparée de concert avec les promoteurs immobiliers privés agréés par le ministère, dont le nombre est supérieur à 9 000 promoteurs immobiliers agréés, les différents acteurs et intervenants dans ce domaine. Pour le ministre, le promoteur est confronté à des problèmes liés aux crédits, aux taxes douanières et au manque d'assiettes foncières chez les opéra-

teurs privés, outre la consécration du foncier public à la réalisation de logements et d'équipements publics. Selon lui, le secteur examine la possibilité d'accorder des avantages aux propriétaires privés de logements en vue de les encourager à mettre leurs appartements vacants sur le marché locatif à des prix raisonnables, une possibilité largement débattue au sein du dossier du logement locatif. Répondant à une question sur le désistement des souscripteurs AADL et LPP de leurs logements et le sort de ces appartements, il a affirmé avoir enregistré un nombre de désistements dans l'ancien et nouveau parcs, faisant savoir que son secteur avait lancé des

mesures réglementaires à leur sujet pour définir le prix du mètre carré, avant de procéder à leur vente. Il est strictement interdit de louer le logement public locatif (social), a mis en garde le ministre, ajoutant que la Constitution préserve les biens privés, même vacants, d'où la nécessité d'encourager les citoyens par diverses avantages, à louer ce type de logements.

Lancement des travaux de réalisation de 130 000 LPA à l'échelle nationale

Le premier responsable du secteur a annoncé le lancement des travaux de réalisation de 130 000 logements promotionnels aidés (LPA) à travers le territoire national. Le ministre a reconnu un retard dans l'établissement des listes de bénéficiaires faute de main-d'œuvre dans les administrations locales suite à la propagation de l'épidémie de Covid-19, a-t-il dit, assurant que le secteur s'employait à y remédier dans les meilleurs

délais. Il a également fait état de problématiques liées au foncier dans certaines régions. Selon lui, 2020 est une année «modèle» en termes de délai de réalisation des projets qui ont connu une bonne cadence par rapport aux précédentes années. Concernant les cas de résiliation de contrats avec des maîtres d'œuvre négligents, il a dit que c'était «normal» et que cette mesure était prévue dans les cahiers des charges signés, précisant que des dispositions seront prises dans le cadre de la loi sur les marchés publics pour relancer les chantiers. Cette démarche permettra, selon lui, de contraindre les maîtres d'œuvre au respect des délais et donnera la chance aux autres sociétés de prouver leurs capacités en matière de construction et d'urbanisme. S'agissant des assiettes foncières récupérées suite aux différentes opérations de relogement, le ministre a affirmé qu'elles seront exploitées pour la réalisation des différents programmes de logement ou de structures publiques. **M. B.**

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 3 décès et 272 nouveaux cas

L'ALGÉRIE a enregistré 3 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de moins qu'hier (4), portant à 2 856 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une hausse, avec 272 cas, soit 26 cas de plus par rapport au bilan d'hier (246), pour atteindre, au total, 105 124 cas confirmés. **R. N.**

Gel de l'importation de véhicules de moins de trois ans

Ferhat Ait-Ali : «L'Etat n'est pas là pour financer un marché parallèle»

Si la cause invoquée jusque-là pour justifier l'interdiction de l'importation des véhicules d'occasion était que «cette importation n'était pas bénéfique pour l'économie nationale», le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait-Ali Braham, qui s'accroche à cette décision est allé plus loin en déclarant que «l'Etat n'est pas là pour financer un marché hors la loi, en clients et en argent».

Répondant, jeudi, aux questions parlementaires au Conseil de la nation, il a déclaré que «le gel de l'importation de véhicules de moins de trois ans était dû à plusieurs obstacles techniques et juridiques qui ne permettent pas l'exercice de cette activité commerciale». Il a précisé que le gel de l'article 110 de la loi de finances 2020, adoptée par les deux chambres du Parlement, se heurte à «plusieurs obstacles juridiques, notamment ceux liés à la lutte contre le marché parallèle des devises».

Pour lui, l'importation des véhicules de moins de trois ans est un chapitre clos. Il n'est pas question de revenir sur cette décision ou de s'incliner devant les pressions d'où elles viennent. Plus offensif, il soutient que l'importation d'anciens véhicules «encourage le marché parallèle au détriment du Trésor public».

L'application dudit article requiert la modification des dispositions de la loi, a-t-il expliqué, car «il y a une interférence

entre les services des ministères concernés, y compris ceux des Finances, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Commerce», tout en rappelant l'expérience négative vécue par l'Algérie dans les années 1990 dans ce créneau.

Le premier responsable du secteur de l'Industrie a rappelé, par ailleurs, que «les réglementations bancaires ne permettent pas le transfert des fonds de ces transactions pour l'acquisition de véhicules au niveau des marchés extérieurs, de même que les montants déclarés lors de voyages ne sont pas suffisants pour l'acquisition de véhicules». En ce qui concerne l'importation de véhicules neufs, Ait Ali Braham a indiqué que cette activité «ne se limitera pas à quatre concessionnaires», sachant que la commission spécialisée continuera à étudier les dossiers déposés, au cours de la semaine prochaine.

A ce titre, il a expliqué que cette activité «profite aux entreprises algériennes, avec des fonds nationaux qui permettent au Trésor public de collecter un milliard USD en un an, grâce au recouvrement de la fiscalité».

Soulignant la poursuite de l'opération, le ministre a assuré que chaque dossier remplissant les conditions requises «bénéficiera d'une accréditation octroyée par la commission chargée de l'examen des dossiers».

Forcing pour la récupération du foncier industriel non exploité

Le dossier du foncier est sous la loupe du gouvernement qui semble décidé à en finir avec les défaillances dans sa gestion. En ce sens, et en vue de récupérer des assiettes de foncier des zones industrielles, dont les propriétaires ont bénéficié d'actes de concession et qui sont toujours non exploitées, un projet de texte relatif au foncier industriel a été élaboré.

Ce projet de texte permettra d'introduire de nouvelles clauses habilitant le suivi de l'opération d'exploitation des assiettes industrielles non exploitées par les opérateurs industriels, et la création d'une Instance nationale chargée de la gestion du foncier industriel sur la base de la transparence et l'efficacité économique, a précisé le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham. Près de 3 000 assiettes au niveau national ont été récupérées grâce à l'application de plusieurs procédures légales, a-t-il précisé. Cependant, il reste actuellement, au niveau national plus de 1 250 hectares de foncier industriel non exploités, en dépit de l'affectation de fonds à leur aménagement. Certains bénéficiaires de ces terrains ont vendu «illégalement» les actes de cession, «d'où la nécessité d'ouvrir des enquêtes en vue de les récupérer», a

ajouté le ministre. A cet effet, il a proposé au gouvernement la révision du cadre législatif régissant le foncier industriel afin de régler le problème de non réalisation des projets, dont les porteurs ont bénéficié d'actes de concession sous couvert d'investissements. Relevant que le foncier industriel était octroyé sans aucune étude ni respect des conditions juridiques et exigences économiques, le ministre a mis en avant l'impératif d'élaborer des textes de loi permettant la récupération des assiettes non exploitées et la mise en place d'un plan de distribution en fonction de la spécificité de chaque zone afin de relancer l'industrie nationale.

Cependant, il fera savoir que le gouvernement examine une nouvelle formule pour que l'octroi des concessions et la distribution du foncier industriel soient plus efficaces et rationnels, même si la loi en vigueur prend en compte cet aspect, notamment à travers l'imposition d'une pénalité financière pour non réalisation du projet programmé.

Concernant l'octroi du foncier industriel aux investisseurs, Ait Ali Braham explique que ce dossier relève des prérogatives des walis et le ministère intervient uniquement dans les aspects techniques et l'accompagnement en matière d'aménagement extérieur et de raccordement aux réseaux nécessaires, tels que l'électricité, l'eau et le gaz. **Louisa Ait Ramdane**

Augmentation des prix des produits alimentaires

Rezig avance la hausse des coûts mondiaux comme cause principale...

■ Depuis le début de l'année, la hausse des prix a touché plusieurs produits de consommation. Le ministre du Commerce a apporté quelques explications, assurant que «l'augmentation des prix de certains produits alimentaires est due à la hausse des cours mondiaux et des coûts de la logistique».

Par Thinhinene Khouchi

Après plusieurs jours de silence, le ministre du commerce, Kamel Rezig, s'est enfin penché sur le sujet qui ronge toutes les familles algériennes. En effet, depuis plusieurs semaines, certains produits alimentaires, notamment les pâtes, les viandes, les légumineuses, les dérivés du lait, connaissent une augmentation des prix remarquable. Lors d'un point de presse animé en marge de son intervention en séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales, le ministre a fait savoir que la hausse des prix de certains produits sur le marché national est due à l'augmentation des coûts mondiaux des matières premières, des coûts de la logistique et à la baisse du dinar. En revanche, Rezig a assuré que les prix des produits de première nécessité n'ont pas connu d'augmentation, notamment grâce à la surveillance quotidienne des services du ministère. «Il n'y a pas eu d'augmentation de prix des produits de base, mais l'augmentation des prix de certains autres produits est due à l'augmentation des cours mondiaux, la hausse des coûts logistiques et la baisse du dinar», a expliqué Rezig, assurant que le ministère du Commerce surveille quotidiennement l'évolution des prix et se tient prêt à prendre les dispositions nécessaires contre les spéculateurs. Il est à rappeler



Photo: Soraya J. A.

que le président de l'Organisation de la protection du consommateur et de son environnement, Mustapha Zebdi, avait indiqué que plusieurs produits sont touchés par la hausse des prix cette année, citant comme exemple «le prix des pâtes qui a augmenté de 40 %, les viandes, rouges notamment, qui ont flambé de 2,5 à 7 %». Selon lui, son Organisation avait «prédict cette augmentation en 2020, mais aucune autorité n'a pris nos alertes au sérieux». Zebdi avait cité également «les prix des dérivés de lait qui ont augmenté de 10 à 15 %, y compris ceux du lait pour enfant», mais aussi les produits électroménagers et informatiques, dont les prix ont grimpé de 20 à 40 %. Pour ce qui est du sucre et de l'huile destinés à la transformation industrielle, ils ont connu également une hausse

assez significative. Cela a impacté automatiquement les prix des produits finis. Le président de l'Apoc a évoqué également l'augmentation enregistrée sur les prix des pièces de rechange automobiles, située autour de 50 %, au niveau du secteur de la quincaillerie et le prix du fer qui a impacté plusieurs secteurs, notamment le bâtiment. Pour Zebdi, «le manque de prévisions sur le marché, de communication et de coordination entre les secteurs, notamment celui du Commerce avec l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAC), sont derrière cette instabilité des prix». De son côté, le président de la Fédération nationale de l'agroalimentaire (FNA), Khaled Belbel, a indiqué que la hausse des prix des pâtes alimentaires, enregistrée dernière-

ment, est notamment causée par le «monopole» de certains opérateurs qui en «profitent pour multiplier leurs bénéfices». Vu la fermeture de certaines usines en raison de l'implication de leurs propriétaires dans des affaires de justice, «certains producteurs se sont retrouvés seuls sur le marché, ce qui a créé une sorte de monopole dont ils profitent pour multiplier leurs bénéfices, durant cette période, en se basant sur la loi de l'offre et de la demande», a expliqué Belbel. D'où la nécessité, selon lui, de multiplier les contrôles et sévir pour épargner le consommateur qui est la première victime de ces agissements, précisant que la Fédération a, certes, pour rôle de défendre les investisseurs, mais pas au détriment du citoyen.

T. K.

Projet de loi électorale

Belhimer : des solutions pour l'éradication de la corruption

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a indiqué que la mouture de l'avant-projet de loi organique portant régime électoral prévoit des «solutions efficaces pour l'éradication de la corruption qui a entaché la réputation de l'Algérie et miné le rendement de ses institutions, y compris les institutions élues qui ont usé d'argent sale et de corruption pour acheter des voix et les

consciences et écarter les compétences intègres».

S'exprimant dans un entretien au site d'information en ligne «DZ 54», Belhimer, évoquant les principales règles relatives au financement de la campagne électorale, a fait savoir qu'en vertu d'un article de l'avant-projet de loi, les ressources de financement sont limitées à la contribution des partis politiques, à l'apport personnel du candidat, aux dons en numéraire ou en nature prove-

nant de citoyens, aux aides éventuelles que peut accorder l'Etat aux jeunes candidats et au remboursement d'une partie des dépenses de campagne que peut accorder l'Etat. Des mesures, a-t-il expliqué, qui se veulent de «puissants garde-fous» pour la moralisation de l'acte politique. Dans un autre registre, le porte-parole du gouvernement a réfuté l'existence d'un quelconque «conflit autour du pouvoir» en Algérie, en ce

sens que «c'est le pouvoir qui combat les ennemis et mène une course contre la montre pour édifier une nouvelle Algérie, novembre d'esprit et démocratie dans la démarche». Ceux qui tentent de faire croire «le mensonge d'un prétendu conflit savent très bien que le peuple algérien, qui a élu son président de manière démocratique et transparente, lui confère la légitimité qui manquait à l'ancien régime». Ammar Belhimer a affirmé que les allégations sur l'existence de tiraillements dans la sphère du pouvoir ne sont que de «pures rumeurs visant à attenter à la stabilité du pays, semer la zizanie et le doute au sein du peuple pour justifier le concept "de la transition institutionnelle" imposée à la Libye et à d'autres pays, à travers ce qui a été appelé "révolutions colorées" qui ne sont en réalité que chaos et destruction massive», a-t-il souligné. Au plan international, le porte-parole du gouvernement considère que la campagne

Cessez-le-feu en Libye, trois mois plus tard

Suite de la page une

La principale de ces résolutions a trait à la formation d'un nouvel exécutif exerçant son autorité sur l'ensemble de la Libye pendant une transition prenant fin en décembre prochain avec l'organisation d'élections marquant la fin de la crise libyenne. Ces derniers jours, le Comité consultatif provisoire issu de Forum s'est réuni à Genève pour s'entendre sur les critères de sélection des membres de cet exécutif auquel reviendrait la double tâche d'expédier les affaires courantes et d'organiser les élections avec l'aide de la communauté internationale représentée notamment par la Manul, la mission onusienne pour la Libye. Il convient de noter qu'à part la Turquie qui au moment de l'adoption de l'accord sur le cessez-le-feu avait relevé que ses signataires n'étaient pas ceux qui dominaient sur le terrain, aucun des pays impliqués en Libye n'a fait part de la moindre réserve sur le processus de sortie de crise parvenu par l'ONU dans la foulée de la Conférence de Berlin, elle-même vieille maintenant d'une année. Partant de là on pourrait conclure que les vœux, à moins qu'il ne faille dire les vœux, du secrétaire général et de sa médiatrice par intérim, encore qu'un envoyé spécial ait été finalement désigné après une vacance de dix mois, ont des chances sérieuses de se concrétiser. Le problème, c'est qu'on ne voit pas le début de ce qui pourrait ressembler à un retrait des mercenaires présents en Libye. On les estime à 25 000, ils seraient plus selon Williams, mais sans que l'on sache quelle est la part dans ce nombre de chacun des deux camps libyens en présence. Le hasard du calendrier a fait que le délai des 90 jours prend fin à un moment où les yeux du monde sont tournés vers Washington qui voit l'arrivée d'un nouveau président. Une telle coïncidence ferait passer dans l'ombre à peu près n'importe quel autre événement survenant ailleurs sur la planète.

M. H.

«féroce» menée de l'extérieur contre l'Algérie fait suite à son rejet «de chevaucher la vague de la normalisation avec l'entité sioniste». «Les positions de l'Algérie reposent sur les considérations du droit, de la justice et de l'honneur, et l'Algérie ne s'écartera pas de sa position et ne compromettra pas ses principes», a-t-il soutenu. Concernant l'accord de normalisation Maroc-Israël, M. Belhimer considère que «ses risques ciblent en premier et dernier lieux le Maroc», saluant la position des «Marocains libres qui sont contre la normalisation».

Aomar Fekrache

Droit à l'information : un intérêt «particulier» accordé aux régions du Sud

LE MINISTRE de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a mis en avant «l'intérêt particulier» accordé en matière de consécration du droit à l'information aux régions du sud du pays au regard de leur position sensible aux plans de la sécurité

et de la souveraineté. En réponse à un membre du Conseil de la nation, M. Belhimer a fait remarquer, avant-hier, «la tendance positive» du gouvernement sur ce plan, par la prise en compte des préoccupations des wilayas du Sud. Le droit à l'information et à la communication «figure

parmi les priorités du gouvernement», a-t-il souligné, précisant que le secteur «vise, à travers des chantiers de réformes ouverts et participatifs, à consacrer et à promouvoir ce droit, notamment au niveau local et plus particulièrement dans les zones d'ombre».

R. N.

— Retard dans la réhabilitation des hôtels publics dans la wilaya de Tizi Ouzou —

Colère du ministre du Tourisme qui exige la relance avec des délais précis de livraison

■ Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, s'est engagé, jeudi à Tizi Ouzou, à se pencher sur les causes à l'origine de l'énorme retard qu'accuse l'opération de réhabilitation des infrastructures hôtelières publiques dans la wilaya, lancée depuis 2015.

Par Hamid M.

Le ministre a, à ce propos, annoncé qu'il réunira dès la semaine prochaine tous les intervenants sur ces projets, notamment les représentants des entreprises réalisatrices, les bureaux d'études chargés du suivi, les groupes gestionnaires

et les responsables locaux pour examiner ce dossier et arrêter un planning de reprise des travaux et de livraison des 5 établissements hôteliers en chantier. Le ministre s'exprimait devant la presse, en marge d'une visite de travail dans la wilaya de Tizi Ouzou en compagnie de la ministre de la Solidarité nationale et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou. Mohamed Hamidou n'a pas manqué de pointer du doigt les responsables quant aux anomalies dans cette opération de réhabilitation et s'est interrogé sur les raisons ayant motivé le lancement à la fois des ces travaux dans les six hôtels publics de la wilaya. A noter que seul l'hôtel, «Le bracelet d'argent» de la commune d'Ath Yenni, a été réceptionné il y a quelques semaines alors que les hôtels de Belloua, Lala Khedidja, Amraoua (Tizi Ouzou) et El-Arz de Tala Guilef (Boghni) sont toujours en chantier. Dans le même sillage, Mohamed Hamidou a annoncé le lancement d'un appel d'offres national pour le choix d'une entreprise afin de relancer les travaux de réhabilitation, actuellement à l'arrêt, au niveau de



P.V.D. R.

l'hôtel Tamgout (Yakourène). De son côté, la ministre Kaoutar Krikou a rappelé que son département s'apprête à finaliser la cartographie des besoins selon les spécificités de chacune des wilayas, en prévision de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement des activités des femmes rurales et des catégories vulnérables. Elle a, à ce propos, annoncé la tenue

prochaine d'une réunion de coordination entre les différents départements ministériels concernés par l'octroi de micro-crédits et de subventions au profit de cette frange de la société. Elle s'est également rendue dans la commune d'Ath Yenni pour visiter l'hôtel «Le bracelet d'argent» et s'est entretenue avec des membres de l'association des bijoutiers afin d'écouter

leurs doléances liées à l'exercice de leur métier, notamment la disponibilité de la matière première. A noter que la délégation ministérielle a visité une exposition des produits du terroir et de l'artisanat, abritée à l'occasion par la maison de la culture Mouloud-Mammeri de la ville de Tizi Ouzou.

H. M.

Pêche

Plus de 210 dossiers déposés pour investissement dans divers projets

Le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, a fait état, dimanche, du dépôt de plus de 210 dossiers d'opérateurs pour investir dans la fabrication, la construction et la réparation des navires aussi bien que la pêche en haute mer, à même d'approvisionner davantage le marché national en productions halieutiques.

S'exprimant lors d'une rencontre de concertation avec des opérateurs économiques et des professionnels sur les recensements des demandes d'investissement dans ces projets, M. Ferroukhi a affirmé que son secteur apportera tout le soutien et toutes les facilitations pour les relancer, soulignant que la priorité sera accordée aux professionnels expérimentés dans lesdits domaines. Il a relevé que la pêche est concentrée actuellement dans les zones côtières et que la reproduction des ressources halieutiques dans ces zones est limitée, amenant le ministère à encourager les investisseurs à activer en haute mer et eaux internationales pour approvisionner le marché national en produits frais. Entre autres zones (haute mer) qui attirent les investisseurs algériens, le ministre a cité la Mauritanie, le Sénégal, les îles Comores et Djibouti, ajoutant que le ministère les accompagnera dans cette démarche. Et d'ajouter que l'approvisionnement du marché «par des produits frais, permettra d'arrêter l'importation pour économiser la devise», a-t-il souligné.

A ce propos, il a estimé que «la demande croissante sur les produits halieutiques, notamment en dehors de la période d'abondance (juin et juillet), exige de trouver de nou-

velles sources pour alimenter le marché national afin de satisfaire les besoins des consommateurs».

En matière de construction et de réparation navales, le ministre a annoncé l'activation des projets inscrits à cet effet, précisant qu'ils seront introduits dans le programme d'action du secteur de la Pêche.

Cette rencontre permettra, poursuit-il, d'enrichir le débat et de formuler des propositions pour la relance de cette activité.

Selon le ministre, le secteur compte sur les professionnels ayant une expérience dans la maintenance pour permettre de pêcher avec des moyens locaux, à savoir des navires construits au niveau national, soulignant que cette activité donnera lieu à d'autres activités relatives au secteur et ce, dans plusieurs domaines, à l'instar de l'industrie électronique et mécanique ainsi que toutes les autres activités des contributions nationales ayant trait à la filière de la construction navale.

Il a plaidé, en outre, pour la création d'activités cohérentes à travers la mise en place d'espaces pour les opérations algériens en vue de participer à l'industrialisation via le réseau de sous-traitance, tout en associant des experts algériens et des bureaux d'études nationaux et en exploitant le tissu industriel algérien et les contributions nationales.

Concernant le partenariat étranger dans ce domaine, le ministre a exigé un partenariat fructueux à travers le renforcement du tissu industriel et de l'expérience nationale ainsi que la participation des sociétés algériennes et étrangères à la formation et la qua-

lification professionnelles à même de permettre de générer des ressources en devise en vue de les investir dans le développement du secteur.

De son côté, le président de la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture, Karim Bani, a affirmé que le développement de l'activité de construction navale et de la maintenance permettra d'alléger les charges sur les professionnels qui effectuaient les travaux de maintenance périodique des bateaux par eux-mêmes.

Concernant l'activité de construction navale en Algérie, il a fait observer qu'elle existait depuis 10 ans mais de manière limitée et ne concernait que les navires de 12 à 18 mètres, relevant que la fabrication de navires d'une longueur de 35 mètres avait débuté l'année passée au port de Zemmouri (Boumerdès).

Evoquant la pêche en haute mer, M. Bani a souligné l'existence d'investisseurs exerçant cette activité, faisant état d'une étude portant inventaire des types de poissons dont la pêche est autorisée en haute mer et océans.

Il a mis l'accent, en outre, sur l'impératif de développer les techniques de pêche en haute mer pour profiter à plus d'investisseurs dans ce domaine.

Ont participé à cette rencontre tenue en visioconférence des professionnels du secteur, des propriétaires de navires et des porteurs de projets de construction et de réparation des navires ainsi que des représentants de la profession, des experts et des chercheurs dans le domaine de l'écologie marine.

K. L.

Ressources en eau Signature de 8 000 autorisations de fonçage de puits à l'échelle nationale

LE MINISTRE des Ressources en eau, Arezki Berraki, a affirmé, jeudi à Constantine, que 8 000 autorisations de fonçage de puits ont été signées à l'échelle nationale. «Une circulaire interministérielle a été signée avec les ministères de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement et de l'Agriculture et du Développement rural pour réduire à 15 jours le délai d'étude des demandes d'autorisation de fonçage de puits», a précisé le ministre dans une déclaration à la presse, lors de la mise en service du projet d'alimentation en eau potable à partir d'un forage à Ain Tine des mechtas Bab Torech, El Karia, El Ferroudj, El Melha, Rebaï Aïssa et Ain El Kebira de la commune Ibn Ziad ainsi que de la commune de Messaoud Boudjeriou.

Cette autorisation est conditionnée par l'accord de l'Agence nationale des ressources en eau qui vérifie la présence de ressources hydriques, a-t-il ajouté.

M. Berraki a inspecté plusieurs projets destinés aux zones d'ombre de la circonscription administrative Ali-Mendjeli et des communes d'Ain Abid et El Khroub.

Rappelant que le taux de remplissage des barrages a atteint dans le pays 45 % à la suite des récentes précipitations, M. Berraki a indiqué s'attendre à ce que ce niveau augmente davantage durant les mois de février et mars prochains, favorisant le réapprovisionnement des nappes phréatiques.

Le ministre a procédé, durant sa visite dans la wilaya, à la mise en service du réseau d'alimentation en eau potable de la mechta Ain Trab, dans la commune d'Ibn Ziad, et s'est longuement entretenu avec les citoyens, promettant la résolution des problèmes d'alimentation en eau potable dans «les plus proches délais». R. N.

Mines

Plusieurs actions «prioritaires» menées en 2020

■ Plusieurs actions «prioritaires» ont été menées en 2020 par le nouveau département ministériel dédié au secteur minier, selon son bilan de réalisation du plan d'actions 2020 arrêté à fin décembre dernier.

Par Salem K.

«**L**a création, le 23 juin 2020, d'un département ministériel dédié au secteur des Mines vise à impulser un nouvel élan au développement du secteur minier à travers notamment des moyens plus importants afin de permettre

la valorisation des ressources minérales dans une perspective de développement durable, l'élargissement de la base minière du pays, la création de nouvelles richesses, l'accroissement de la production des ressources minérales et le développement d'une industrie minière de transformation», précise le ministère dans son bilan.

Pour atteindre ces objectifs, le document, souligne le ministère des Mines, s'appuie sur plusieurs d'actions prioritaires.

Il s'agit en premier de l'organisation institutionnelle, soulignant à ce propos que plusieurs décrets ont été promulgués, à savoir le décret exécutif n° 20-267 du 24 septembre 2020 fixant les attributions du ministre des Mines, le décret exécutif n° 20-268 du 24 septembre 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère des Mines et le décret exécutif n° 20-269 du 24 septembre 2020 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'inspection générale du ministère des Mines.

Le bilan a également avancé que le projet de budget 2021 du ministère des Mines a été élaboré et transmis au ministère des Finances.

Hydrocarbures Le chiffre d'affaires de SPC a augmenté de 26 % en 2019

LE MINISTRE de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a affirmé, jeudi, que le chiffre d'affaires de la filiale du groupe Sonatrach spécialisée dans la commercialisation du pétrole brut, du gaz liquéfié et des produits pétroliers «SPC» avait atteint plus de 2,5 milliards de dollars en 2019, soit une hausse de 26 % par rapport à 2018. Lors d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales, le ministre a souligné que le chiffre d'affaires annuel réalisé par la filiale du groupe Sonatrach SPC a atteint 2,56 milliards de dollars en 2019, soit une hausse de 26 % par rapport à 2018, avec un bénéfice net de 52 millions, soit une hausse de près de 60 % par rapport à 2018.

A une question sur une éventuelle fusion de la société SPC avec l'autre filiale du groupe Sonatrach Hyproc, le ministre a écarté cette éventualité vu la différence des missions assignées à chacune des deux filiales, arguant que Hyproc était spécialisée dans le transport du gaz liquéfié via 16 méthaniers pour le compte du groupe Sonatrach, en sus des opérations de transit et de fret, tandis que les missions de SPC concernaient l'achat et la vente de pétrole et de gaz sur les marchés mondiaux (Trading).

A une autre question sur les risques encourus par la population de certains quartiers dans la ville de Béchar, jouxtant des dépôts de carburant de Naftal dans ladite wilaya, le ministre a affirmé que la commission de wilaya chargée de l'examen du niveau de sécurité desdits dépôts avait constaté que le dépôt de carburant de Béchar était conforme au décret définissant le périmètre de protection.

«Le décret relatif à la distance de sécurité de ces installations contenant moins de 10 000 mètres cubes de carburant prévoit que la distance de sécurité est de 75 mètres, tandis que les dépôts dépassant une capacité de 10 000 mètres cubes la distance de sécurité est de 200 mètres», a expliqué le ministre, soulignant que la distance de sécurité pour les dépôts implantés à Béchar «est scrupuleusement respectée».

R. E.



PHOTO: R.

05 et qui concernent particulièrement les aspects liés à la gestion des permis miniers.

Elles portent aussi sur l'introduction de nouvelles dispositions visant à encourager l'investissement dans les activités de recherche et d'exploitation minières.

Parmi les actions prioritaires menées également, le document cite le développement de l'infrastructure géologique de l'Algérie période (2021-2024).

«Les objectifs arrêtés pour ce segment visent à enrichir et améliorer les données et les informations géologiques de base et réaliser la cartographie géologique complète de l'Algérie servant de base de données aux activités de recherches minières», note le bilan.

Les réalisations concernent notamment la cartographie géologique avec la réalisation de treize cartes géologiques et trente spatio-cartes.

Ces réalisations englobent aussi un inventaire et de la cartographie des aléas géologiques de l'Algérie (Chlef, Oran, Boumerdès) et une synthèse sur l'état des lieux et de la cartographie du littoral de l'Algérie (Jijel et Tipaza).

Pour ce qui est du domaine géo-informatique, le bilan fait état de l'enrichissement et l'actualisation des données de la Banque nationale des données géologiques (BNDG) qui se fait en continu par l'élaboration des bulletins thématiques, l'enrichissement du fonds documentaire par l'acquisition d'ouvrages et les échanges documentaires.

Il a été question aussi de la publication d'une revue géoscientifique qui est un mémoire dédié au séminaire sur les sites géologiques remarquables en Algérie.

Pour les ressources minérales, des synthèses sur les minéralisations en Algérie ont été

élaborées pour l'or et les sables industriels, qui ont été finalisées, en plus de celles concernant les métaux rares, terres rares, le plomb, zinc, les sels et les bentonites. «Un bilan des ressources minérales des produits du régime des mines a été élaboré», a fait savoir le ministère, soulignant la réalisation des études géochimiques, minéralogiques et géophysiques pour la mise en évidence des ressources minérales et la mise en service du laboratoire d'analyses.

Le ministère des Mines a, par ailleurs, indiqué que dans le cadre du lancement du projet d'exploitation artisanale de l'or dans les wilayas du Sud du pays, un programme de formation a été préparé conjointement avec le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, le ministère délégué de la Micro-entreprise et le ministère de l'Environnement.

S. K.

ONPO

Près de 500 agences de tourisme et de voyages candidates à l'organisation de la Omra

Près de 500 agences de tourisme et de voyages ont présenté leurs candidatures pour l'organisation de la saison de la Omra pour l'année 1442 de l'Hégire, à travers leur inscription via le site de l'Office national du pèlerinage et de la Omra (Onpo), et ce, en attendant la garantie de toutes les conditions nécessaires à la reprise de l'activité et l'autorisation des hautes autorités, selon un communiqué de l'Onpo.

470 agences de tourisme et de voyages se sont inscrites via le portail électronique dédié à la Omra pour participer à l'organisation de la saison de la Omra pour l'année 1442 de l'égire, a souligné le communiqué, précisant que 309 agences parmi celles inscrites avaient participé à l'organisation de la

précédente saison, ce qui les habilitait «systématiquement» à participer à cette nouvelle saison, dès la reprise de cette activité et une fois les conditions réunies avec l'autorisation des hautes autorités du pays.

Les agences candidates pour la première fois sont estimées à 161, dont 95 ont effectivement téléchargé le dossier de candidature via le portail électronique dédié à la Omra, créé par l'Office pour faciliter l'opération d'inscription, précise la même source, ajoutant que 80 dossiers ont été validés jusqu'à la semaine en cours contre 15 rejetés.

Le nombre des agences saoudiennes inscrites s'élève à 256 et des contrats ont été conclus avec 147 d'entre elles, selon la même source. Concernant la délivrance des

autorisations habilitant les agences de tourisme à participer à la saison 1442 de la Omra, 277 ont été délivrées cette semaine et 38 autres sont en cours de finalisation.

Par ailleurs, l'Office informe l'ensemble des agences n'ayant pas réussi à s'inscrire ou à déposer leurs dossiers de candidature pour l'organisation de cette nouvelle saison de la Omra dans les délais fixés auparavant (14 janvier), et au vu des conditions exceptionnelles ayant marqué l'activité lors de la précédente saison, qu'il a été décidé de prolonger le délai d'inscription via le portail électronique dédié à la Omra et du dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 31 janvier en cours à 16h30, conclut le communiqué.

Mahi Y.

Théâtre

La formation, une nécessité qui attire beaucoup de jeunes

■ La formation et la formation continue dans les différents métiers du théâtre est devenue plus qu'une nécessité afin d'assurer l'épanouissement et le développement de cet art. C'est dans cette perspective que le Théâtre national algérien a pris l'initiative d'assurer la formation des jeunes du Sud dans les différentes activités théâtrales.

Par Ablla Selles

Plus de 56 jeunes amateurs d'arts dramatiques ont pris part aux ateliers de formation dans le domaine du théâtre qui se tiennent actuellement dans la wilaya d'El-Oued, ont indiqué les organisateurs.

Visant la création d'un théâtre professionnel dans le sud du pays, ces ateliers de six jours permettront aux participants issus des wilayas de Djelfa, Laghouat, Ghardaïa, Ouargla, El-Oued et Biskra, de s'initier, à travers des cours théoriques et pratiques, aux techniques et disciplines du 4^e art.

Ayant pour cadre la salle de spectacle de la maison de la culture «Mohamed-Lamine-Lamoudi», cette session est encadrée par des spécialistes en art dramatique, dont Mohamed Boukras, directeur de l'Institut des métiers des arts audiovisuels, et Nabila

Rezzaïeg, directrice du développement et de la promotion des arts au ministère de la Culture et des Arts.

Intervenant à cette occasion, le responsable des journées de formation, le metteur en scène Fethi Sahraoui, a souligné que «cette initiative, première du genre dans les wilayas du Sud, vise en perspective la création d'un théâtre professionnel répondant aux critères académiques inspirés des contributions des spécialistes du théâtre». Le metteur en scène de l'opérette «Mémoire de la patrie» a lié la focalisation sur le volet académique technique lors de cette session de formation à l'importance du rôle du théâtre dans l'éducation de la société, dans le sens où il reflète les préoccupations et attentes sociales.

Il est attendu de ce regroupement l'émergence de talents dans l'art théâtral qui prendront part à la prochaine session prévue au niveau du Théâtre national d'Alger et devant être sanctionnée par la production de deux représentations, pour



enfants et adultes, réalisées par les bénéficiaires de cette formation.

Ces ateliers de formation s'inscrivent dans le cadre du programme des résidences de

formation dédiées aux jeunes amateurs du 4^e art dans le Sud algérien, organisées du 16 au 22 janvier par le Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA), en collaboration avec la Direction

du développement et de la promotion des Arts du ministère de la Culture et des Arts, dans les wilayas de Tamansasset, Adrar et El-Oued.

A. S.

«The Voice» revient

La dixième saison aura lieu en février

PLUSIEURS nouveautés seront au rendez-vous de l'édition 2021 de la compétition musicale de la première chaîne. La dixième saison de «The Voice» sera lancée le samedi 6 février à 21h05 sur TF1. Si Amel Bent et Marc Lavoine ont conservé leurs fauteuils rouges, cette édition 2021 verra le retour de Florent Pagny et l'arrivée de Vianney parmi les quatorze coaches. Si le télécrochet conserve en partie sa mécanique habituelle avec auditions à l'aveugle, battle et K.O., il proposera une nouvelle étape : celle des cross-battles. Elle consiste à titiller l'esprit stratège des coaches : à chaque manche, l'un d'entre eux devra choisir un talent de son équipe et mettre au défi l'un de ses acolytes, qui désignera le talent de sa team le plus à même de triompher de ce face-à-face musical. Les deux candidats seront départagés par le public en plateau qui élira celui qui sera directement qualifié pour la demi-finale. Lors des battles, les coaches seront accompagnés d'autres artistes qui livreront leurs conseils aux talents. Calogero et Patrick Fiori épauleront Florent Pagny, Slimane, Vitaa et Zaho seront aux côtés d'Amel Bent, Benjamin Biolay et Vald rejoindront Marc Lavoine tandis que Vianney pourra compter sur Patrick Bruel et Véronique Sanson. Cette saison, deux émissions de «The Voice» seront retransmises en direct : la demi-finale et la finale. C. M.

Publication

Le HCA publie un lexique de «Terminologie de l'histoire»

Un nouveau dictionnaire français-tamazight, dédié à la terminologie de l'histoire visant à combler des lacunes dans le domaine de la néologie, a été récemment publié par l'universitaire Habib-Allah Mansouri.

Édité par le Haut Commissariat à l'amazighité (Hca), cet ouvrage de 210 pages s'inscrit dans un processus de production d'une terminologie d'histoire qui pourra servir d'outil pour des travaux de traduction de livres d'histoire vers le tamazight ainsi que dans l'enseignement de l'histoire dans les différents départements de langue et culture amazighes.

Ce lexique s'inscrit également dans la continuité de la voie de recherche ouverte par «Amawal», un premier travail de

recherche proposant un lexique tamazight-français et français-tamazight, chapeauté par l'écrivain, anthropologue et linguiste Mouloud Mammeri et publié en 1980.

L'universitaire a sélectionné des concepts puisés dans un grand nombre d'ouvrages d'histoire en donnant la priorité à l'histoire de l'Afrique du Nord pour proposer des équivalents en tamazight.

Les équivalents ont été élaborés en utilisant des néologismes formels, introduction d'un mot nouveau créé à partir de règles de formation propres au tamazight, des néologismes sémantiques, puisés dans le sens donné aux mots, et des emprunts qui consistent à introduire des mots provenant d'une autre langue.

L'ouvrage propose une partie dédiée aux

mots traduits du français vers tamazight, alors qu'une seconde partie propose des concepts et des expressions dont certains relèvent de disciplines comme la politique, l'économie ou la sociologie à l'image de «société civile», «loi électorale», «liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes», «libre-échange», ou encore «démocratisation de l'enseignement». Cet ouvrage n'est cependant pas destiné à la vente mais mis à la disposition des chercheurs et des bibliothèques.

Universitaire et traducteur, Habib-Allah Mansouri a participé à de nombreux travaux de recherche pour le HCA et publié d'autres lexiques spécialisés, il a également traduit plusieurs ouvrages dont le roman «Pluie d'or» de Mohamed Sari. M. K.

Musique

Des musiciens britanniques accusent Londres de les avoir «laissé tomber»

Des stars britanniques de la musique, dont Elton John et Sting, ont accusé leur gouvernement d'avoir «honteusement laissé tomber» les musiciens, qui ne peuvent plus se déplacer librement pour leurs tournées dans l'Union européenne à cause du Brexit.

Au total, plus de 100 stars, de chanteurs pop comme Ed Sheeran à des compositeurs comme Judith Weir, ont cosigné une lettre publiée par le journal «The Times», dénonçant «le trou béant» auquel sont confrontés les musiciens. La fin de la libre

circulation entre le continent et le Royaume-Uni depuis le 1^{er} janvier leur impose à présent d'obtenir des visas individuels avant de se déplacer dans tout pays de l'UE, entraînant aussi des coûts supplémentaires.

Londres et Bruxelles se renvoient la responsabilité de cette situation. Le gouvernement britannique a affirmé avoir fait des propositions à l'UE en vue d'arriver à «un accord ambitieux sur les déplacements temporaires des voyageurs d'affaires qui aurait couvert les musiciens», mais l'UE a refusé, selon lui.

Le négociateur européen sur le Brexit, Michel Barnier, a, lui, nié s'être opposé pendant les pourparlers à la libre circulation des musiciens, assurant avoir soumis à Londres «des propositions assez ambitieuses en matière de mobilité».

Selon les signataires de la lettre, les coûts supplémentaires engendrés par ces nouvelles formalités rendront «beaucoup de tournées non viables, surtout pour les jeunes musiciens émergents qui peinent déjà à garder la tête hors de l'eau en raison de l'interdiction de la musique live

dans le cadre de la pandémie».

Une pétition auprès du gouvernement et du Parlement britannique pour réclamer une exemption de visas pour les professionnels de la musique et artistes a recueilli plus de 263 000 signatures.

L'industrie musicale britannique est déjà ravagée par la pandémie de Covid-19 et les nouvelles restrictions ont repoussé sine die la perspective d'un retour dans les salles de concerts, des tournées et des festivals.

R. I.



Irak

Trente-deux morts dans un double attentat suicide de l'EI à Bagdad

■ Trente-deux personnes ont été tuées jeudi par deux kamikazes du groupe État islamique (EI) qui se sont fait exploser sur un marché du centre de Bagdad, l'attaque la plus meurtrière depuis plus de trois ans dans la capitale irakienne.

Par Mourad M.

Un premier homme a déclenché sa ceinture explosive au beau milieu de vendeurs et de badauds sur le marché de vêtements d'occasion de la place Tayaran, a expliqué le ministre de l'Intérieur. Alors qu'un atterrissage se formait pour tenter de venir en aide aux victimes, un second kamikaze a fait détoner ses explosifs, a-t-il ajouté. L'attaque a été revendiquée dans la nuit de jeudi à hier par l'EI.

Outre les 32 morts, le ministre de la Santé, Hassan al-Tamimi, a fait état de 110 blessés dans la

métropole de dix millions d'habitants où l'ensemble du personnel médical a été placé en état d'alerte maximale.

Sur la place, carrefour très passant de Bagdad, des flaques de sang étaient visibles, de même que des lambeaux de vêtements déchiquetés par les explosions, a constaté un photographe de l'AFP.

Soldats et ambulanciers étaient déployés en masse sur la place, les premiers bloquant les accès et les seconds s'activant à déplacer des corps ou à aider des blessés, dans un ballet d'ambulances aux sirènes hurlantes. Un attentat avec exactement le même mode opératoire

avait déjà endeuillé cette même place, faisant 31 morts, il y a trois ans quasiment jour pour jour.

Comme en 2018, cette attaque intervient alors que les autorités discutent de l'organisation d'un scrutin législatif, une échéance régulièrement accompagnée de violences en Irak.

Le gouvernement avait promis l'élection anticipée d'un nouveau Parlement pour juin. Mais les autorités proposent maintenant de la reporter à octobre, afin de donner plus de temps à la Commission électorale pour organiser ce scrutin.

De nombreux politiciens disent toutefois douter de la tenue d'une élection anticipée – en juin comme en octobre – car la condition sine qua non est une dissolution du Parlement. Or, seuls les députés peuvent voter leur propre dissolution et aucun n'a donné d'assurance en ce sens. Le Président Barham Saleh a dénoncé sur Twitter des « tentatives malignes de faire trembler la stabilité du pays », tandis que le Premier ministre, Moustafa al-Kazimi, a annoncé avoir remplacé des hauts-grades après l'attentat.

« Un acte aussi ignoble n'affaiblira pas la marche de l'Irak vers la stabilité et la prospérité », a réagi la mission de l'ONU en Irak.

Le pape François, qui doit se rendre en Irak du 5 au 8 mars, s'est dit « profondément attristé par cet acte de brutalité insensé ».



R. D. B.

Les États-Unis, la France, l'Union européenne et l'Otan ont condamné fermement ces attaques et apporté leur soutien à l'Irak, tandis que l'Iran a estimé que ces attentats avaient pour but de « perturber la paix et la stabilité en Irak ».

Dans la nuit de jeudi à hier, le groupe État islamique a revendiqué l'attaque, menée selon un mode opératoire déjà utilisé par le passé par le groupe jihadiste qui a occupé près du tiers de l'Irak en 2014 avant que Bagdad ne déclare avoir gagné sa guerre contre les jihadistes, fin 2017. Depuis, des cellules jihadistes se terrent dans les nombreuses zones montagneuses et désertiques du pays. Depuis la « libération » toutefois, l'EI n'a revendiqué que des

attaques de faible envergure, menées généralement de nuit contre des positions militaires dans des zones isolées, loin des villes.

Les derniers attentats ayant fait plusieurs morts à Bagdad remontent à juin 2019.

Cette attaque intervient alors que les États-Unis ont réduit le nombre de leurs soldats en Irak à 2 500 hommes, une baisse qui « reflète la hausse des capacités de l'armée irakienne », selon les mots du chef du Pentagone, Christopher Miller. Cette réduction « ne signifie pas un changement dans la politique des États-Unis », a-t-il souligné. « Les États-Unis et les forces de la coalition restent en Irak pour assurer une défaite durable de l'EI ».

M. M.



Commentaire

Procureurs

Par Fouzia Mahmoudi

La crise sanitaire liée au Covid-19 est, par bien des aspects, totalement inédite et a pris le monde par surprise, obligeant les gouvernants du monde entier à prendre des mesures très différentes selon les pays. En France, le choix a été fait de tenter au maximum de soulager la pression sur les services de soins, engorgés en mars 2020 et incapables de gérer le nombre de malades. Les mesures décidées par Emmanuel Macron, qui s'est dès le début de la crise posé comme un général en temps de guerre, ont été démesurément restrictives, soulevant beaucoup de critiques chez tous ceux qui font les frais depuis bientôt une année des restrictions les plus sévères. Tant et si bien que Macron a affirmé jeudi que « nous sommes devenus une nation de 66 millions de procureurs ». Cette sortie en marge d'un déplacement à Saclay (Essonne), n'a pas manqué de faire réagir. De part et d'autre de l'échiquier politique, de nombreux élus ont exprimé leur colère vis-à-vis du président de la République. « Macron rêve de 66 millions de béni-oui-oui. (...) Il se croit décidément à la tête d'une entreprise et non d'une démocratie ! », a fustigé Clémentine Autain, députée La France Insoumise de Seine-Saint-Denis, sur Twitter. « Après "ceux qui ne sont rien" et les "gauchistes réfractaires", voici les "66 millions de procureurs" ! Macron, pour qui il manquait "un roi à la France", a vraiment un grave problème avec la démocratie. En 2022, dehors le monarque », a abondé son collègue du Nord, Adrien Quatennens. Une allusion à la monarchie reprise par le député ex-LREM du Val d'Oise, Aurélien Taché, qui a martelé sur le réseau social : « De(s) procureurs non. De(s) citoyens, qui comme dans tout régime démocratique, demandent des comptes à leurs gouvernants et à qui la figure du roi ne manque pas ». À droite, Les Républicains sont, eux aussi, montés au créneau. Le député des Alpes-Maritimes, Éric Ciotti, a estimé qu'Emmanuel Macron avait « un problème avec le peuple ». « La critique de son action par les Français n'est pas celle de procureurs mais de citoyens éclairés et libres ! Accepter la critique populaire c'est aussi cela l'esprit républicain », a-t-il déclaré. « La démocratie c'est rendre des comptes », a quant à lui rappelé le patron des sénateurs LR, Bruno Retailleau. La présidente du Rassemblement National, Marine Le Pen, a enfin ironisé sur la situation. « Virus ou pas, il y a au moins une chose qui ne change pas, c'est la propension d'Emmanuel Macron à vilipender les Français à tout bout de champ ! », a-t-elle affirmé. Alors que la séquence a rapidement tourné sur les réseaux sociaux et alimenté les critiques, la nouvelle porte-parole de La République en marche, Maud Bregeon, a défendu les propos tenus par Emmanuel Macron. « En aucun cas le président a blâmé les Français », a-t-elle déclaré sur BFMTV. « Au contraire, il leur a lancé un appel : un appel à continuer à avancer ensemble, un appel à continuer à prendre des risques, à expérimenter des choses (...). Bien sûr qu'on a le droit de critiquer ! » Reste que la sortie de Macron est pour le moins maladroite alors que les Français ont montré une résilience assez exemplaire lors de cette crise qui s'étire et qu'ils s'embent même prêts, selon les sondages, à accepter l'éventualité d'un troisième confinement qui se profile et qui est de plus en plus évoqué à demi-mot par de nombreux ministres.

F. M.

Ukraine

15 morts dans l'incendie d'une maison de retraite, une enquête ouverte

Un incendie a ravagé jeudi une maison de retraite à Kharkiv, dans l'est de l'Ukraine, faisant au moins 15 morts et plusieurs blessés et conduisant les autorités judiciaires à ouvrir une enquête pour violation des règles anti-incendie.

Le feu s'est déclenché en milieu d'après-midi au premier étage d'un établissement situé dans la deuxième ville du pays, une ex-République soviétique souffrant d'un système de santé délabré.

« Quinze corps ont été découverts sur les lieux. Neuf personnes ont été sauvées. Cinq parmi elles ont été envoyées dans des hôpitaux », a indiqué le Service des situations d'urgence. Sur Facebook, la procureure générale ukrainienne, Iryna Venedyktova, a également fait état de 11 blessés.

Le feu a été éteint moins de deux heures après s'être déclaré, a précisé le Service des situations d'urgence, indiquant que 50 pompiers avaient pris

part à l'opération.

L'incendie a ravagé une surface de 100 m², selon le ministère de l'Intérieur.

Le bâtiment sinistré, à un seul étage, se trouve dans la banlieue ouest de Kharkiv, selon un correspondant de l'AFP sur place.

Une faible fumée s'échappait toujours du bâtiment en fin d'après-midi, alors que deux camions de pompiers étaient stationnés à côté.

« La cause préliminaire de l'incendie est la manipulation imprudente d'appareils électriques », a indiqué la procureure générale, annonçant l'ouverture d'une enquête pour violation des règles anti-incendie.

Le Président Volodymyr Zelensky a indiqué sur Telegram que 33 personnes au total se trouvaient dans l'immeuble au moment du sinistre.

Il a exprimé ses condoléances aux proches des victimes tout en exigeant des forces de l'ordre qu'elles retrouvent les coupables « dans les

plus brefs délais ».

« On prie pour qu'il n'y ait pas davantage de victimes », a écrit M. Zelensky sur Twitter. Le gouvernement a annoncé une réunion d'urgence.

La police a commencé à interroger trois employés de l'établissement, a indiqué dans un communiqué le ministre de l'Intérieur, Arsen Avakov. Sa propriétaire pourrait être arrêtée, a-t-il ajouté.

D'après la police ukrainienne, 29 pensionnaires habitaient dans l'établissement en permanence.

Selon un responsable régional, Iouri Chparagha, la maison de retraite n'avait pas été enregistrée officiellement. Cité par le site de la télévision publique Suspilne, il a affirmé « ne pas comprendre » le statut de l'établissement.

Les incendies meurtriers ne sont pas rares en Ukraine, où le respect des règles de sécurité est peu contrôlé et où de nombreuses infrastructures sont vétustes.

- La Tunisie et les Etats-Unis ont mené un exercice naval conjoint au large des côtes tunisiennes -

Les forces spéciales de la marine américaine au large de Bizerte

■ Un exercice naval conjoint a été organisé entre la marine tunisienne et les forces spéciales de la marine américaine au large de Bizerte, dans l'extrême nord de la Tunisie, a annoncé, jeudi, le ministère tunisien de la Défense.

Par Maya H.

Baptisé «Nadhor 21-01», l'exercice militaire a été manœuvré du 18 au 21 janvier courant par le patrouilleur tunisiens de haute-mer «Hannon» et le patrouilleur tunisien lance-missiles «La Galite», ainsi que le patrouilleur américain «USNS Trenton», a précisé le ministère dans un communiqué.

Il s'agit du deuxième exercice militaire conjoint en deux mois, organisé par les forces navales des deux pays.

Cet exercice «*visé à renforcer les capacités opérationnelles des forces navales tunisiennes dans la lutte contre les activités illicites en mer et la coordination dans le domaine du contrôle maritime, de la recherche et du sauvetage*», selon le communiqué.

Une plénière, le 26 janvier, pour valider le remaniement ministériel

Le bureau de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) en Tunisie a décidé, mercredi, au terme d'une réunion, d'organiser le 26 janvier prochain une séance plénière consacrée au vote en faveur des ministres proposés dans le remaniement ministériel annoncé samedi dernier par le Chef du gouvernement, Hichem Mechichi.

«Les membres du bureau ont discuté de la décision relative au guide des procédures, conformément aux mesures exceptionnelles pour la continuité de l'action parlementaire, approuvées lors de la séance plénière tenue, le 19 janvier 2021», a indiqué Maher Medhioub, assesseur chargé de l'information et de la communication.

«L'examen de cette décision a été reporté à lundi prochain», a-t-il ajouté, précisant que les blocs parlementaires doivent présenter par écrit avant cette date les propositions d'amendement de cette décision.

Selon Medhioub, le bureau

de l'ARP a, par ailleurs, pris acte de la vacance constatée au poste de député dans la circonscription de Kasserine, après le décès du député Mabrouk Khachnaoui (Qalb Tounes), le 7 janvier courant, et décidé de combler cette vacance.

Le bureau de l'ARP a également examiné deux avis relatifs à l'adhésion au bloc de la Réforme des deux députés Sami Ben Abdelali et Souhaib Wadhen.

Le Chef du gouvernement, Hichem Mechichi, avait annoncé, le 16 janvier 2020, un remaniement ministériel qui a touché onze portefeuilles ministériels.

Mechichi a adressé lundi dernier une correspondance au Parlement, pour demander la tenue d'une séance plénière qui sera consacrée au vote en faveur des ministres proposés dans le remaniement.

Retour au calme après une baisse des troubles nocturnes

Un retour relatif au calme a été constaté ces deux derniers jours en Tunisie, après une baisse du nombre des troubles nocturnes survenus dans le pays, selon des autorités citées par les médias.

«Une baisse relative de nombre de mouvements nocturnes ayant secoué le grand district de Tunis durant les derniers quatre jours a été constatée mercredi», a déclaré le porte-parole de la Garde nationale, Houssemmedine Jebabli.

Le calme est revenu aussi, jeudi, dans les municipalités de Mazouna, Meknassi et Menzel Bouzayane au gouvernorat de Sidi Bouzid, selon Radio Mosaïque Fm. «Dans ces villes il n'y avait, jeudi, aucun pneu brûlé ou rassemblement de jeunes», précise le média.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a appelé, jeudi, à la faveur du retour au calme, les étudiants à regagner progressivement les foyers universitaires à partir de jeudi, 21 janvier, afin de se pré-



PH. > D. R.

parer à la reprise des cours et des examens, le 25 janvier 2021.

Dans un communiqué rendu public, le ministère a rappelé la nécessité de respecter les dispositions du protocole sanitaire anti-Covid-19 spécifique au secteur pour protéger tous les acteurs du milieu universitaire.

Enregistrés dans plusieurs villes et quartiers de Tunisie, les troubles nocturnes, initiés particulièrement par des jeunes, ont provoqué d'importants dégâts matériels, des actes de violence, de vandalisme et de pillage des biens publics, avaient rapporté les médias locaux. Ils sont survenus au lendemain du dixième anniversaire de déclenchement de la «Révolution du jasmin» un 14 janvier 2011 dans le pays.

Large indignation contre le mouvement nocturne

Les actes de vandalisme, de pillage, de violence et de saccage auxquels se sont adonnés de jeunes Tunisiens ont fait réagir le gouvernement, la classe politique et beaucoup d'organisations syndicales, dénonçant notamment la façon de faire.

Le Chef du gouvernement, Hichem Mechichi, a averti mardi les jeunes manifestants, soulignant que «les actes de violence

sont inadmissibles» et que l'Etat va y répliquer «par la force de la loi».

«Bien que le droit de manifester et de s'exprimer soit entièrement garanti par la Constitution, le chaos est pour l'Exécutif inadmissible», a-t-il mis en garde dans une allocution adressée aux Tunisiens et diffusée sur la chaîne publique Al Wataneya 1. Pour Mechichi, «les actes de violences ne sont pas innocents».

L'Organe consultatif du parti Ennahdha, principale formation politique en Tunisie, s'est dit lundi, dans un communiqué rendu public, «profondément préoccupé» par les émeutes nocturnes qui ont éclaté dans plusieurs régions du pays, dénonçant «les actes de vandalisme qui ciblent les biens publics et privés ainsi que des institutions administratives et des commerces».

«Ces actes de violence sont injustifiés et n'ont rien à voir avec les mouvements de protestation pacifique garantis par la loi et la Constitution», souligne le communiqué.

De son côté, Qalb Tounes, deuxième formation politique, a dénoncé les actes de «vandalisme, de violence et de saccage» qui ont éclaté dans plusieurs régions du pays, les qualifiant de «criminels».

«Les troubles ont éclaté simultanément peu après l'entrée en vigueur du couvre-feu, violant ainsi la loi sur l'état d'urgence», a fustigé le parti dans un communiqué.

Pour sa part, le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) a appelé, lundi, à la poursuite des mouvements sociaux en veillant à ne pas porter atteinte aux biens publics et privés, afin de faire prévaloir le véritable objectif de ces manifestations qui «aspirent à un changement réel et à une rupture avec les politiques économiques et sociales déficientes». L'Union générale des travailleurs tunisiens (Ugta) a appelé, le jour même, dans un communiqué rendu public, les jeunes Tunisiens «à cesser immédiatement leur mouvement nocturne qui ouvre la voie à tous les dépassements, à la violence et aux actes de vandalisme».

L'Union tunisienne de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica) et le Syndicat des agriculteurs (Synagri) ont également condamné les actes de violence et de vandalisme et les attaques aux biens publics et privés enregistrés ces dernières nuits dans plusieurs régions du pays, critiquant le «mutisme des gouvernants et leur incapacité à gérer la situation».

M. H.

Libye

Début de la période des candidatures pour l'autorité exécutive unifiée

La période de dépôt des candidatures pour l'autorité exécutive unifiée de la Libye a été ouverte jeudi pour une semaine, a annoncé la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul).

Mardi, le Forum de dialogue politique libyen (FDPL) a adopté par vote un mécanisme de sélection de cette autorité par intérim devant permettre l'organisation d'élections dans le pays en décembre.

Dans un communiqué, la Manul a annoncé «le début d'une période d'une semaine pour la présentation des candi-

datures aux postes du Conseil de la présidence de trois membres et du Premier ministre, se terminant le 28 janvier».

Après les nominations, la Manul convoquera le FDPL en Suisse pour le processus de vote du 1^{er} au 5 février, précise le communiqué.

En novembre dernier à Tunis, 75 Libyens représentant différents groupes sociaux et politiques au sein du FDPL ont discuté d'une feuille de route politique visant à instaurer une paix durable dans ce pays déchiré par la guerre. Ils sont convenus d'organiser des élections gé-

rales le 24 décembre 2021.

Près de 90 clandestins secourus au large des côtes libyennes

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a annoncé, jeudi, que 86 candidats à l'immigration clandestine avaient été secourus au large des côtes libyennes.

Ces migrants, parmi lesquels 7 femmes et 19 enfants, ont été renvoyés en Libye par les gardes-côtes, a-t-elle

tweeté en indiquant qu'elle apportait une aide d'urgence, y compris médicale.

Après la chute de l'ancien dirigeant Moammar Kadhafi en 2011, la Libye a plongé dans un état d'insécurité et de chaos qui pousse des milliers de clandestins à traverser la Méditerranée vers l'Europe.

En 2020, 323 d'entre eux sont morts et 417 autres ont disparu en Méditerranée centrale, tandis que 11 891 ont été secourus et été ramenés en Libye, toujours selon l'OIM.

R. M.



USM Bel-Abbès

Accord avec la FAF pour qualifier les nouveaux joueurs

LA DIRECTION de l'USM Bel-Abbès s'acquittera, jeudi, d'une première tranche de ses dettes envers la Fédération algérienne de football (FAF) estimées à 22 millions de dinars pour bénéficier enfin des licences de ses 14 nouvelles recrues, a-t-on appris de ce club de Ligue 1. Il s'agit du dernier obstacle à franchir pour qualifier les joueurs engagés lors du mercato estival, après avoir récemment payé un peu plus de 50 millions de dinars au profit d'anciens éléments ayant saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), a ajouté la même source. Les dettes de la formation de la «Mekerra» vis-à-vis de la FAF remontent à la saison 2017-2018, quand l'instance footballistique algérienne s'est chargée de régulariser la situation financière de deux joueurs

étrangers de l'USMBA pour éviter à cette dernière des sanctions supplémentaires de la part de la Fédération internationale de football (FIFA), rappelle-t-on. Mais depuis, la direction du club de l'ouest du pays n'a pas honoré ses engagements de rembourser à la FAF la somme d'argent dépensée, obligeant l'instance fédérale à bloquer les licences des nouvelles recrues des «Vert et Rouge» cette saison. Le dénouement de ce dossier a eu lieu mercredi, lors d'une rencontre à Alger entre le directeur général de l'USMBA, Abbes Morsli, et le président de la FAF, Kheireddine Zetchi. Ce dernier a consenti à établir un échéancier aux gars de Sidi Bel-Abbès pour régler leur dette sous forme de tranches, signale-t-on de même source.

Qatar

Belhocini s'engage en faveur d'Al Wakrah

QUELQUES semaines après avoir résilié son contrat avec Umm Salal, le meneur de jeu algérien, Abdennour Belhocini, s'est engagé en faveur d'Al Wakrah.

L'ancien joueur de l'USMBA a décidé de continuer son aventure au Qatar. En effet, en dépit des offres qu'il a reçues de certains clubs en Algérie, l'ancien

joueur de Bel Abbès, âgé de 25 ans, a signé jusqu'à la fin de saison avec Al Wakrah et sera désormais le deuxième joueur algérien dans l'effectif avec Mohamed Benyettou.

À souligner que l'aventure de Belhocini avec Umm Salal a pris fin suite à une volonté de ses dirigeants de résilier son contrat pour des raisons sportives.

UNAF U17

La Tunisie l'emporte et donne rendez-vous aux Verts

DANS UN MATCH très disputé entre les deux équipes, la Tunisie a réussi à battre la Libye dans les ultimes minutes de la rencontre. Score final 2 buts à 1 pour les jeunes Tunisiens. La Tunisie a ouvert le score en deuxième période (1-0) avant de voir la Libye égaliser rapidement. Les libyens auraient même pu prendre les devants, ratant de multiples occasions. Alors que

l'on s'acheminait vers un match nul, les Aigles de Carthage ont finalement réussi à marquer un autre but dans la dernière minute du temps additionnel, remportant ainsi leur première rencontre de ce tournoi UNAF. Grâce à cette victoire, la Tunisie revient à hauteur de l'Algérie avant la prochaine rencontre qui opposera les Verts à la Tunisie demain dimanche.

Centre de regroupement de l'élite sportive

Affectation de structures à six fédérations

LE MINISTRE de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, a annoncé, jeudi, à partir de Tipasa, l'affectation de structures relevant du Centre national de regroupement et préparation des talents de l'élite sportive de Fouka au profit de six fédérations sportives olympiques. Dans une déclaration à la presse, à l'issue d'une visite de travail à Tipasa durant laquelle il était accompagné par la secrétaire d'Etat chargée du Sport d'élite, Salima Souakri, le ministre de la Jeunesse et des Sports a fait cas de l'affectation de «six salles sportives, au niveau de cet établissement, au profit de fédérations sportives olympiques, en vue de garantir une préparation idoine aux élites sportives nationales qui se préparent pour des rendez-vous sportifs d'importance», a-t-il indiqué. Il a souligné, en outre, que la visite d'aujourd'hui lui a permis, de s'enquérir de l'état des lieux du secteur et de ses perspectives d'avenir, tout en insufflant la dynamique nécessaire pour le sport d'élite qui s'apprête pour de nombreuses compétitions, dont les Jeux méditerranéens prévus

pour juin 2022».

«La visite d'aujourd'hui a été couronnée par une somme de décisions, à leur tête l'affectation de six salles, réalisées dans les normes mondiales, au profit d'autant de fédérations sportives olympiques», a souligné Sid Ali Khaldi. Il a, par ailleurs, donné des instructions fermes en vue du parachèvement du Centre de regroupement de l'élite sportive de Fouka, dont le taux d'avancement est estimé actuellement à plus de 80 %, «avant la fin du premier semestre de cette année».

Lancé en réalisation en 2012 pour une enveloppe de plus de 2,2 milliards de DA, ce centre de regroupement sportif dispose de 11 salles dédiées aux sports olympiques, dont la lutte, l'haltérophilie, le karaté, le judo, le tennis de table et le taekwondo, outre une piscine semi-olympique (50 mètres), un terrain de football doté d'une pelouse naturelle et d'autres terrains pour le basketball, le volley-ball, le handball, en plus d'une salle de conférences et d'un hôtel de 120 lits, entre autres.

Equipe nationale de football

Belmadi insiste pour jouer à Oran

■ Il semble que la sélection nationale de football devrait jouer un match amical sur le tout nouveau stade d'Oran dont les travaux sont en voie d'achèvement.



Le stade d'Oran prêt pour accueillir les Verts

Par Mahfoud M.

En effet, les Verts souhaitent évoluer sur cette nouvelle infrastructure, érigée pour renforcer les installations sportives qui seront utilisées lors des Jeux Méditerranéens qu'Oran abritera en 2022, et ce, lors d'une date-Fifa prévue le 31 mai prochain. Des sources de la FAF qui ont révélé cette information, affirment que c'est le sélectionneur national, Djamel Belmadi, qui a insisté pour programmer ce match sur ce stade, après avoir eu vent de la splendeur et la pelouse posée sur ce stade fraîchement réalisé. Qualifiée pour

la prochaine Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, reportée à 2022 au Cameroun, au terme de la 4^e journée des éliminatoires disputée en novembre dernier, la sélection algérienne reprendra du service en mars prochain avec le déroulement des deux dernières journées des qualifications, prévues du 22 au 30 mars : en déplacement face à la Zambie et à domicile devant le Botswana. Deux mois plus tard, les «Verts» entameront le 2^e tour éliminatoire de la Coupe du monde 2022, avec le déroulement des deux premières journées fixées du 31 mai au 15 juin.

Pour rappel, l'Algérie évoluera dans le groupe A, en compagnie

du Burkina Faso, de Djibouti et du Niger. Le premier de chacune des dix poules se qualifiera pour les barrages. Pour revenir au stade d'Oran, il faut savoir qu'il est doté d'une capacité d'accueil de 40 000 places et la pelouse hybride a été réceptionnée en décembre dernier. Certains affirment que le club local, le MCO, ne devrait pas pouvoir y évoluer, vu que ce genre de stade demande une attention particulière et un entretien continu que les responsables du Mouloudia d'Oran ne pourront pas garantir, d'autant que le club souffre de manque de moyens.

M. M.

Championnat inter-régions

La FAF va adresser un rapport au ministère

LA FÉDÉRATION algérienne de football (FAF) va adresser un rapport au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) sur la situation sanitaire liée au coronavirus (Covid-19) dans le milieu du football, pour permettre au département ministériel de se prononcer définitivement sur la reprise du championnat inter-régions, a appris l'APS mercredi auprès d'une source autorisée.

Ce rapport concerne essentiellement la situation du football national en période de pandémie, soit depuis la reprise de la Ligue 1, le 27 novembre dernier, précédée une semaine plus tôt par la Supercoupe d'Algérie entre le CR Belouizdad et l'USM Alger (2-1).

Sur la base de ce rapport, le département ministériel devrait donner son feu vert pour la reprise du championnat inter-régions. La division nationale amateur (DNA) a fixé au 26 février le début du championnat, en attendant que la date soit confirmée par le MJS.

Pour rappel, la FAF avait déjà envoyé un premier rapport au MJS le 20 novembre dernier, qui avait débouché sur l'annonce de la reprise de la Ligue 2 amateur, prévue le 12 février prochain.

A l'issue d'une réunion tenue le 31 décembre dernier entre la direction des sports du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), le secrétaire



général de la FAF, et le président de la Division nationale amateur (DNA), il a été décidé de la reprise des entraînements en janvier, alors que le début du championnat inter-régions est fixé a priori aux 26-27 février 2021.

Les 96 clubs composant la Ligue inter-régions devraient être scindés en 12 groupes de huit clubs, alors que la fin du championnat est prévue le 19 juin.

Pour rappel, la gestion du championnat d'inter-régions relève désormais du ressort de la Division nationale amateur (DNA), présidée par Youcef Benmedjber, suite au changement du système de compétition pyramidal.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Diplomatie/Médias

L'ambassadeur Antar Daoud recadre l'hebdo «Le Point» après son dérapage sur Tindouf

L'AMBASSADEUR d'Algérie à Paris, Mohamed-Antar Daoud, s'est dit, jeudi, «étonné» du contenu d'un récent article de l'hebdomadaire français «Le Point», qui a fait référence à la wilaya de Tindouf comme étant un territoire «sous contrôle du Front Polisario», évoquant «un grave dérapage «qui exige réparation».

«C'est avec un grand étonnement que j'ai pris connaissance de l'article publié par la rédaction numérique de votre journal (Le Point Afrique avec AFP) le 19 janvier à 11h45 sous l'intitulé (Manœuvres algériennes dans le Sahara près de la frontière marocaine), lequel s'appuie sur une dépêche AFP», s'indigne l'ambassadeur dans une mise au point adressée au directeur de la publication, Etienne Gernelle.

Le diplomate algérien souligne qu'il «aurait été utile» pour la rédaction de l'hebdomadaire, aussi bien pour l'information de ses lecteurs que pour sa crédibilité, de «vérifier les informations qu'elle a rapportées avant de verser dans les allégations dénuées de tout fondement sur l'appartenance territoriale de la wilaya de Tindouf».

«Du moins, il aurait été plus

simple et certainement plus crédible de reprendre fidèlement les paragraphes de l'AFP, comme l'exigent les règles d'éthique et de déontologie de la profession journalistique», écrit-il dans sa mise au point.

«Le chapeau de l'article indique que l'Algérie a procédé à des manœuvres militaires dans la zone sous contrôle du Front Polisario ! Puis dans le corps du texte, il est même mentionné que Tindouf (sud) est une province du Sahara sous administration du Front Polisario et frontalière du Maroc», s'étonne Mohamed-Antar Daoud.

Et d'ajouter : «Sans faire offense à vos connaissances en matière géographique et géopolitique, faut-il préciser que Tindouf est une partie intégrante de l'Algérie tel qu'il est d'ailleurs explicité dans la dépêche de l'AFP à laquelle fait référence votre rédaction».

L'ambassadeur relève que ce «grave dérapage (...) appelle à une réparation de la part de l'équipe rédactionnelle de l'hebdomadaire, qui saura, selon lui, trouver les termes adéquats pour rétablir la réalité des faits dans leur signifiant et leur signifié».

R. T.

Jijel

La plus faible production de poisson en 20 ans

LA PRODUCTION de poisson dans la wilaya de Jijel en 2020 a avoisiné 2 200 tonnes, soit la plus faible production de ces 20 dernières années, a indiqué, jeudi, la directrice de wilaya de la pêche et des ressources halieutiques, Nadia Ramdane.

Comparativement à l'année 2019 durant laquelle la production de poisson a été de 3 000 tonnes, la production de 2020 présente une baisse de 30 %, a-t-elle relevé. La même respon-

sable a imputé ce recul à la persistance de la pratique artisanale traditionnelle de la pêche et les nouvelles données climatologiques liées à la pollution et aux changements climatiques qui poussent les poissons à quitter leurs habitats habituels.

A noter que les prix de divers poissons vendus dans la wilaya de Jijel ont connu dernièrement une hausse sensible, atteignant une moyenne de 800 DA le kilogramme.

R. R.

Staoeli

Six individus arrêtés pour cambriolage

LES ÉLÉMENTS de la Sûreté nationale ont procédé à l'arrestation de 6 individus impliqués dans le cambriolage d'un domicile à Staoeli (ouest d'Alger) et vol de bijoux en or et de montants de 700 millions de centimes et 30 000 euros.

Suite à une plainte pour cambriolage d'un domicile, dont la propriétaire se trouve actuellement hors du territoire national, des investigations ont été immédiatement diligentées pour aboutir à l'arrestation de 6 individus, dont deux repris de justice

et un faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour tentative d'homicide avec préméditation, précisent dans le communiqué de sécurité, hier, dans un communiqué.

La même source fait état également de la récupération d'un montant de 12 millions de centimes et deux véhicules provenant des recettes du vol. Après parachèvement des formalités légales en vigueur, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent, ajoute le communiqué.

G. H.

Le prix de la sardine inabordable



Loumis

Djalou@hotmail.com

Hausse des prix des aliments de bétail à Béjaïa

Aviculteurs et éleveurs réclament l'intervention des autorités

■ Les aviculteurs et éleveurs de bovins, ovins et caprins de la wilaya de Béjaïa se sont rassemblés, hier, devant le siège de la wilaya avec d'autres éleveurs venus de plusieurs wilayas du pays, notamment de Bordj Bou-Arréridj, Khenchela, Djelfa, Bouira, Tizi-Ouzou.

Par H. Cherfa

Les professionnels de ces filières réclament l'intervention des autorités afin de les aider à faire face à la crise portant sur l'indisponibilité des aliments de bétail et exprimer leur inquiétude sur la menace qui pèse sur la filière qui est, selon eux, «en danger». Les protestataires relèvent le fait que les aliments sont introuvables sur le marché et que le prix du soja est passé en quelques mois de 6 000,00 à plus de 10 000,00 DA. Selon eux, alors qu'il était fixé l'an dernier à 4 000,00 DA le quintal, il coûte le triple aujourd'hui. «La solution est la baisse des taxes prélevées, surtout la taxe douanière», proposent-ils. Ils regrettent le fait que «la production des aliments de bétail en Algérie, dont le soja, a provoqué l'effet inverse sur le plan des prix qui ont flambé au lieu de baisser». Les éleveurs estiment que «la filière avicole est menacée d'extinction» et le stockage des aliments a induit une pénurie sur le marché. Une pénurie provoquée «implicitement, afin de renchérir les prix les semaines à venir», accusent-ils. Pour un éleveur, le maïs qui coûtait 2 800,00 DA il y a quelques mois est actuellement coté à 4 500,00 DA et le soja est passé à 13 000,00 DA le quintal, alors qu'il coûtait 3 800,00 DA et 6 000,00 DA ces derniers mois.

Monde du travail : l'Union de wilaya monte au créneau

L'union de wilaya (Ugta) s'est

fâchée. Elle a appelé, à l'issue de son dernier conseil syndical tenu au courant du mois, à un front commun de lutte pour «faire face aux oligarques qui guettent et menacent les emplois des travailleurs, au fascisme de certains responsables».

Pour ce faire, elle a appelé, dans le communiqué qui a sanctionné les travaux de son conseil de wilaya, «les travailleurs de toutes les entreprises et établissements publics et privés à répondre massivement au rassemblement qui aura lieu ce lundi dans la matinée au niveau de l'EPB et qui sera appuyé par une marche vers le siège de la wilaya avec un arrêt devant le siège de Cevital». L'union de wilaya compte réclamer, lors de cette journée de contestation, «la réintégration des travailleurs de Numilog licenciés abusivement, le libre exercice du droit syndical dans les secteurs public et privé, la prise en charge effective des problèmes des entreprises en difficultés (briqueteries de Seddouk et Rémila, Bureau d'études Béjaïa et Alrec et les corps communs de l'Education) et le paiement de tous les arriérés des salaires des travailleurs». D'autres points seront également mis en avant lors de cette journée de protestation, dont «l'arrêt immédiat des poursuites judiciaires intentées à l'encontre des syndicalistes de l'EPB en pleine action de protestation devant le siège de la direction, la réhabilitation des entreprises en difficulté et leur dotation en plan de charge,

la promulgation des statuts amendés et l'intégration des cops communs dans leurs statuts respectifs». Les cadres syndicaux de l'Union de wilaya ont «interpellé» les pouvoirs publics «à se pencher sérieusement sur la situation socio-économique qui prévaut au niveau de la wilaya. Ces derniers avaient auparavant dressé un tableau noir de la situation socio-économique de la wilaya qui, de leur avis, «s'aggrave davantage et devient très inquiétante» car «le plan de déstructuration du tissu industriel de la wilaya est mis en branle», estime-t-on. Ils en veulent pour preuve les centaines de travailleurs qui sont abusivement licenciés au niveau de Numilog, Gesi-TP, Ozgun, alors que d'autres sont restés sans salaires depuis plusieurs mois dont ceux des briqueteries de Seddouk et Rémila, de bureau d'études. Ils évoquent aussi les entreprises menacées de fermeture telles que APMC-Divindus, Alcovel, Alfaditex, SNTX Kherrata, SeS Tiab, Gesi-TP, Alrec, Capref et les tentatives de privatisation de certaines entreprises considérées comme des fleurons de l'industrie nationale par «l'injection d'entreprises sous-traitantes», entre autres, l'EPB, ETDUB, et GESL-TP. L'Union de wilaya revient aussi sur le développement de la wilaya qui est en panne et les projets mis en veilleuse tels que la réalisation d'un CHU, le tramway, les travaux de la pénétrante, le stade olympique de plus 35 000 places, entre autres.

H. C.